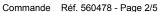




Etat des risques naturels, miniers et technologiques

	gations, interdictions, servitudes est établi sur la base des inforn	et prescriptions dé		ques naturels, miniers ou	technologiques
	n° 2013060-0001	du	01/03/2013		
Situation du bien immobilie	r (bâti ou non bâti)				
2. Adresse	ommune code postal				
3 RUE DU FRERE JEAN					
65330 GALAN					
3. Situation de l'immeuble d	au regard de plans de préventio	on des risques natu	rels [PPRn]		
L'immeuble est situé dan	s le périmètre d'un PPRn	prescrit			non X
L'immeuble est situé dan	· ·	appliqué par o	nticipation	oui	non X
L'immeuble est situé dan Les risques naturels pris e		approuvé	lles risques arisés ne	oui X font pas l'objet d'une procédure	_
Inondation Mouvement de terrain Feu de forêt	Crue torrentielle Sécheresse X autre				
	é par des prescriptions de travo	aux dans le règleme	ent du ou des PPRn		non X
si oui, les travaux prescrit	s par le règlement du PPR natu	rel ont été réalisés			
4. Situation de l'immeuble d	au regard de plans de préventio	on des risques mini	ers [PPRm]		
	s le périmètre d'un PPRm	prescrit			non X
	is le périmètre d'un PPRm is le périmètre d'un PPRm	appliqué par o approuvé	nticipation		non X
Les risques miniers pris er	·	appioove	(les risques grisés ne	font pas l'objet d'une procédure	
Risque miniers	Affaissement	Effondrement	Tas		
	Polution des eaux	autre			
	é par des prescriptions de travo s par le règlement du PPR minic		ent du ou des PPRm		non X
5. Situation de l'immeuble d	au regard de plans de préventio	on des risques tech	nologiques [PPRt]		
L'immeuble est situé dan	'	approuvé			non X
L'immeuble est situé dan		prescrit	llas visas una aviada a a	OUİ font pas l'objet d'une procédure	non X
	es pris en compte sont liés à :	Effek ale a manageria a			
Risque Industriel	Effet thermique é par des prescriptions de trava	Effet de surpression			Projection Non X
	s par le règlement du PPR tech				non
	ıu regard du zonage réglemen				
	o 563-8-1 du code de l'environnement modifiés p ls une commune de sismicité :	oar l'Arrêté et les Décrets n°20 Forte		e 2010. Odérée Faible	
2 11 11 11 00 01 031 311 00 ddi	is one commone de sismiene.			e 3 X zone 2	
7. Information relative aux s	sinistres indemnisés par l'assura	nce suite à une ca	astrophe naturelle, m	inière ou technologique	•
en application de l'article L 125-5 (IV)	du Code de l'environnement.				
L'information est mentior	nnée dans l'acte authentique c	constatant la realisc	fion de la vente	oui _	non
pièces jointes					
Localisation Extraits de documents ou d	e dossiers de référence permettant l	a localisation de l'imm	euble au reaard des risau	ues pris en compte :	
	ementaire PPRn Sécheresse - Tassen			·	
parties concernées					
9. Vendeur	-		à	le	
0. A a mu é va un			Σ.	1-	
8. Acquéreur			à	le	
9. Document réalisé le	26/09/2013				

Attention I S'ils n'impliquent pas d'obligation ou d'interdiction réglementaire particulière, les aléas connus ou prévisibles qui peuvent être signalés dans les divers documents d'information préventive et concerner le bien immobilier, ne sont pas mentionnés par cet état. Article 125-5 (V) du Code de l'environnement : En cas de non respect des obligations d'information du vendeur ou du bailleur, l'acquéreur ou le locataire peut poursuivre la résolution du contrat ou demander au juge une diminution du prix de vente ou de la location.









Liste des arrêtés de Catastrophes Naturelles

en date du 27/09/2013 sur la commune de GALAN

Type de catastrophe	Début	Fin	Publication	Journal Officie
Par ruissellement et coulée de boue	04/04/0000	27/01/2009	28/01/2009	29/01/2009
Par une crue (débordement de cours d'eau)	24/01/2009			
Sécheresse - Tassements différentiels	01/07/2003	30/09/2003	03/08/2006	24/08/2006
Par ruissellement et coulée de boue	00/05/0000	00/05/0000	00/04/0004	00/04/0004
Par une crue (débordement de cours d'eau)	26/05/2000	26/05/2000	03/04/2001	22/04/2001
Par ruissellement et coulée de boue				
Par une crue (débordement de cours d'eau)	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
Mouvement de terrain				
Sécheresse - Tassements différentiels	01/06/1989	30/09/1998	21/01/1999	05/02/1999
Tempête (vent)	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982



Déclaration de sinistres indemnisés

en application des articles L 125-5 et R125-6 du Code de l'environnement

Préfecture : Tarbes - Hautes-Pyrénées

Adresse de l'immeuble : 3 RUE DU FRERE JEAN 65330 GALAN France

Commune: Galan

majeurs: www.prim.net

Sinistres indemnisés dans le cadre d'une reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à des événements ayant eu pour conséquence la publication d'un arrêté de catastrophe naturelle, inscrivez ci-dessous les références de cet ou ces arrêté(s) :

Type de catastrophe	Date de l'arrêté		
Etabli le :			
Cachet / Signature en cas de prestataire ou mandataire			
/endeur : nom et visa			
vended . Hom et visa			
Acquéreur : visa			

Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risques majeurs et, sur internet, le portail dédié à la prévention des risques





Pièces complémentaires

>

>

>

> Règlement du PPRn Sécheresse - Tassements différentiels, approuvé le 21/06/2010

Sauf mention contraire, ces pièces font l'objet d'un document complémentaire distinct, disponible dans votre espace client ou auprès du prestataire qui vous a fourni cet ERNMT.

Annexes

Aucune